



Communiqué du 3/12/2020 : Développement IPA aux Urgences La prise en charge des urgences, le cœur de la formation IADE

Les réunions préparant la profession d'infirmier de pratique avancée aux urgences (IPA urgences) se sont multipliées dans une atmosphère délétère de secret et empreinte de précipitation. Les IADE ont été systématiquement écartés de ces réflexions organisées par la DGOS.

Nos collègues IPA, conscients de notre implication dans la prise en charge des urgences, nous ont plusieurs fois tendu la main pour nous faire intégrer ces réunions préparatoires, malheureusement sans succès.

Dans ce contexte, le SNIA vient d'avoir en sa possession des informations documentées concernant l'avancement de la création des IPA d'urgences qui sont pour le moins hallucinantes !

Le schéma de profession d'IPA d'urgences nie purement et simplement les aptitudes des infirmier(e)s-anesthésistes en matière de prise en charge des patients en situation d'urgence.

Les médecins urgentistes prévoient l'attribution d'actes sans prescription aux IPA qui pourraient tout aussi bien être dévolus aux IADE, profession historiquement associée au développement de l'activité d'urgence. Parmi ces actes techniques, réalisés sans aucune validation médicale, nous pouvons ainsi citer :

- la réalisation de Fast écho,
- la pose de cathéters artériels,
- la pose de cathéters veineux profonds,
- la mise en place de Ventilation Non Invasive
- ...

Comment s'articuleront ces techniques avec la stratégie de prise en charge?

Au-delà de la réalisation d'un geste qui ne reste au demeurant qu'un apprentissage manuel, la question de la dimension clinique, thérapeutique ainsi que de sa responsabilité est bien la plus importante.

La pratique avancée est une formidable évolution pour notre système de santé. Les IPA ont un rôle majeur à jouer dans le contexte des pathologies chroniques. Mais pourquoi, dans le contexte de l'urgence, partir d'une feuille blanche sans prendre en considération la formation et la pratique de professionnels déjà existants ? La profession d'infirmier(e)-anesthésiste n'est pas comme certains médecins peu informés le pensent, cantonnée à l'anesthésie !

Nous pouvons affirmer ici que médecins urgentistes et tutelles semblent enclin à déréguler les pratiques de soins là même où il y a quelques semaines, le Conseil National de l'Ordre des Médecins lors du débat autour de la création de la profession médicale intermédiaire opposait une fin de non-recevoir.

Il est incompréhensible de constater l'énergie déployée pour créer une nouvelle profession sur un pan de l'exercice IADE en contradiction même avec les attentes des organisations IPA.

La profession ne se laissera pas dessaisir d'un pan historique de son activité sans réagir !

Le conseil national

*Syndicat National des Infirmier(e)s-Anesthésistes (SNIA) - 157 rue Legendre 75017 Paris
Tel : 01.40.35.31.98 - Fax : 01.40.35.31.95 - Email : contact@snia.net*